FICHE ALERTE CYBERSECURITE

RISQUE ELEVE DE TENTATIVES DE PHISHING / HAMEÇONNAGE LIEES A LA MISE EN PLACE DES VACCINATIONS ANTI COVID

La mise en place par les autorités de santé des campagnes de vaccination anti-covid représente une nouvelle occasion d'agir pour les pirates informatiques. Déjà avérés au Royaume-Uni, des campagnes de mails frauduleux ("phishing" / "hameçonnage") vont sans nul doute toucher aussi massivement notre pays.

Pourquoi ?

Le contexte d'urgence, le caractère anxiogène de la progression de la maladie et les moyens techniques mis en œuvre pour les prises de rendez-vous, la traçabilité et la communication avec les personnes concernées, souvent vulnérables, sont autant de facteurs facilitant l'action des pirates informatiques.

Comment ?

Les techniques utilisées sont celles du phishing, c'est-à-dire l'envoi de mails frauduleux, à l'effigie du gouvernement ou des autorités de santé, destinés à recueillir des données à caractère personnel telles que le numéro de sécurité sociale, ou les informations bancaires. Ils peuvent aussi vous inciter à installer des programmes malveillants sur vos smartphones (fausse application « TousAntiCovid » par exemple) pour aspirer d'autres données personnelles. Ces données sont ensuite revendues sur le net, ou utilisées directement par les pirates à des fins de harcèlement, d'usurpation d'identité, ou de fraude bancaire.

Que faire ?

Il convient d'être encore plus vigilant compte tenu du contexte, et d'adopter les mêmes réflexes que pour tout phishing, à savoir, s'assurer de l'émetteur, et tenter de repérer les éventuels indices de piratage : fautes de français ou d'orthographe, utilisation d'adresses Internet suspectes.

Apprendre à **détecter et à se protéger d**es mails suspects (voir la page phishing du site cybermalveillance.gouv.fr)
Ne surtout **pas ouvrir** les pièces jointes
Supprimer définitivement les mails suspects

CONCLUSION

Les campagnes de vaccination anticovid sont une nouvelle occasion d'attaques informatiques par mails frauduleux – RESTONS VIGILANTS !

** Remerciements au Département de Seine-Maritime qui a établi et partagé gracieusement ce document*